

# PROJET DE CREATION D'UNE ANTENNE HÉLIOPARC SUR LE SITE DE LA CONFLUENCE

## Signature d'un protocole d'accord de partenariat

---

Le Piémont Oloronais offre un paysage composé de montagnes, de coteaux, de forêts et de vallées où les gaves, omniprésents structurent l'espace et créent un environnement dont la qualité est reconnue de tous.

C'est autour de l'abondance et de la qualité des eaux des gaves que s'est organisée la vie urbaine et développée l'activité économique du territoire.

Le site de la "Confluence", au cœur de la cité oloronaise, constitue une illustration emblématique.

*Qualité du paysage : site surplombant les gaves, formant une proue bâtie visible de nombreux endroits de la ville, et offrant, à l'inverse, de nombreuses vues remarquables à mettre en valeur.*

*Importance des traces du passé historique et économique aujourd'hui friches industrielles dans un emplacement stratégique en centre ville.*

Aussi, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais et la Ville d'Oloron-Sainte-Marie ont retenu ce site pour abriter un pôle d'activités innovantes autour de l'eau et de l'environnement, véritable vitrine pour l'ensemble du Haut-Béarn.

À ce titre, de nombreux partenariats sont en train de se concrétiser dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du développement :

- universités,
- acteurs économiques dans le domaine de l'eau,
- usagers des gaves,
- partenaires institutionnels...

Celui avec la Technopôle Hélioparc revêt une importance particulière compte tenu de l'apport de cette structure qui envisage de créer une antenne à Oloron-Sainte-Marie dans le domaine de l'eau et de l'environnement.



**TECHNOPOLE HELIOPARC**

## *Culture d'innovation*

*Au cœur de Pau, à deux pas du campus universitaire, la technopole Hélioparc est, depuis 1987, un lieu privilégié pour la création et le développement d'activités scientifiques et techniques*

### **Hélioparc en bref**

---

Née en 1987 de la volonté du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques qui racheta les bâtiments de l'ancien centre scientifique et technique d'Elf-Aquitaine, la technopole Hélioparc appartient au réseau RétiS, le réseau français des technopoles qui compte, en 2006, 47 technopoles labellisées, 27 CEEI et 25 incubateurs régionaux.

La technopole Hélioparc s'étend sur quatre hectares dans un campus arboré et sécurisé. Elle comprend neuf bâtiments de taille humaine équipés des nouvelles technologies, d'une superficie totale de 12 000 m<sup>2</sup> (11 bâtiments et 20 000 m<sup>2</sup> fin 2006).

Adossée à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, à plusieurs écoles d'ingénieurs locales et nationales, à une école supérieure de commerce, la technopole Hélioparc est bien positionnée pour optimiser les échanges permettant la création d'activités innovantes.

La technopole HELIOPARC héberge sur son site :

- des services de l'Etat (DRIRE, ANVAR).
- des équipes de recherche publique (Université de Pau et des Pays de l'Adour, C.N.R.S., Ecole des mines d'Alès, Ecole des mines de Paris) et privée (Institut Français du Pétrole, entreprises de géophysique, d'imagerie, etc),
- des porteurs de projets aux stades de "l'incubation", (avant la création d'entreprise),
- des jeunes entreprises innovantes au stade de la "pépinière",
- des entreprises innovantes majeures,
- des structures d'appui au développement technologique, économique et environnemental,
- des centres de transfert de technologie

### **Hélioparc 2006 : un fort pouvoir d'attraction**

---

La technopole Hélioparc connaît une attractivité particulièrement forte ; les contacts, les expertises, les implantations sont très nombreux : porteurs de projets, créateurs d'entreprise, entreprises en fort développement structures de soutien à l'innovation,...

Hélioparc, c'est aujourd'hui 750 personnes qui travaillent quotidiennement sur le site dans plus de 80 structures ; 20 structures bénéficient d'un accompagnement personnalisé ; cela représente cent emplois.

Cette attractivité est due à :

L'image et la notoriété de la technopole ainsi que sa visibilité nationale (réseau Retis),  
Ses compétences qu'elle met à la disposition des entreprises,  
Ses services, son cadre de vie, ses infrastructures,  
Les entreprises et start-up qui s'y trouvent.

**Hélioparc est aujourd'hui la troisième ou quatrième plus grande concentration de matière grise en Béarn après l'université, Total et Turboméca ; l'objectif de la technopole est de rendre ce lieu dédié à l'innovation encore plus compétitif et propice à générer et développer des projets nouveaux.**

## Les thèmes scientifiques

---

- Les sciences et techniques de la terre
- L'énergie
- L'environnement
- Les matériaux et la métrologie
- L'informatique, la communication et l'imagerie
- Les sciences du vivant dans l'agroalimentaire

## Les missions

---

- ☞ La détection des projets innovants
- 
- ☞ La sélection des projets innovants
- 
- ☞ L'Ingénierie des projets et l'accompagnement
- 
- ☞ L'animation et la mise en réseau des compétences

Une fois détectés et sélectionnés, Hélioparc accueille, accompagne et met à la disposition des porteurs de projets innovants l'ensemble de son équipe, de ses services et ses réseaux au sein de son incubateur.

Au sein de sa pépinière, Hélioparc offre au créateur d'entreprise toutes les clés pour réussir : conseils de développement, mise en relation avec l'ensemble de ses partenaires.

La technopole favorise enfin la mise en relation (la fertilisation croisée) entre la recherche académique/privée et le monde de l'entreprise en accueillant les uns et les autres et en encourageant les échanges scientifiques et techniques.

**Création d'activités innovantes, animation et mise en relation des compétences, ingénierie des projets** : telles sont les différentes composantes de la dynamique technopolitaine.

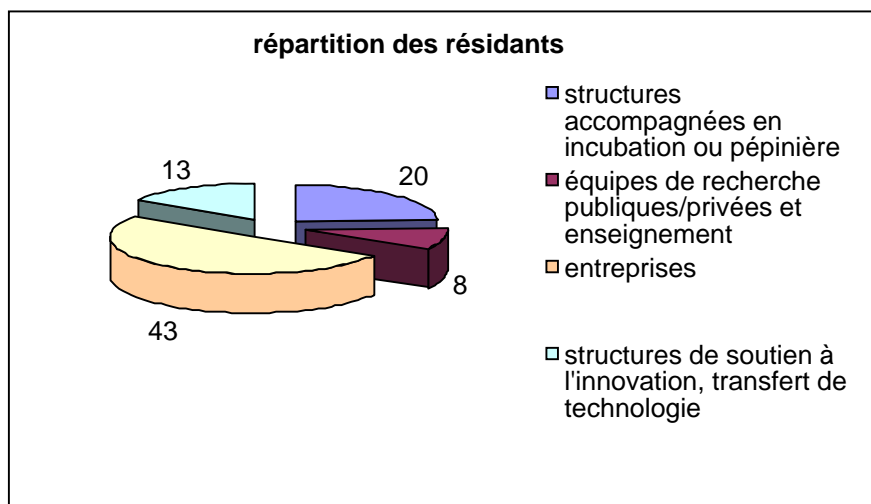
## Les services d'Hélioparc

Les services :

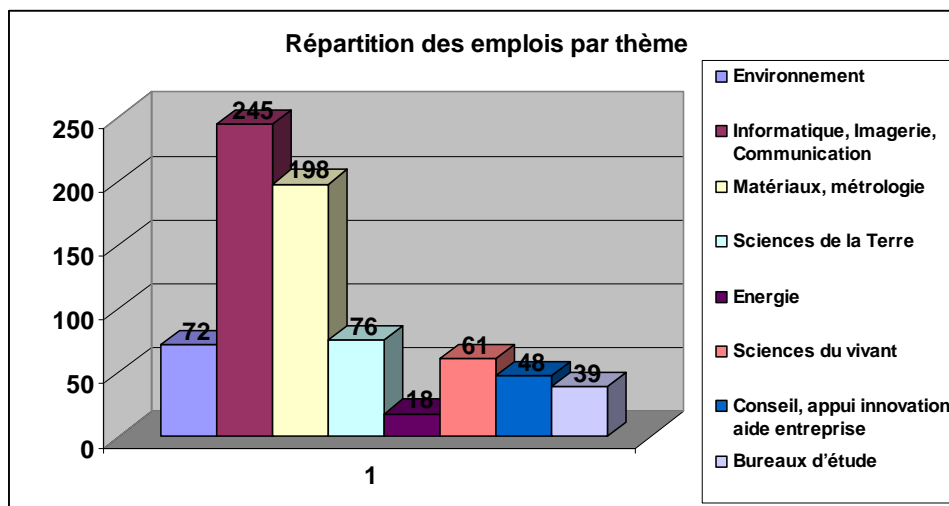
- mise à disposition de bureaux,
- quatre salles de réunion,
- un auditorium de 80 places,
- connexions Internet à très haut débit
- un restaurant interentreprises, une brasserie, des salons,
- un gardiennage 24h/24,
- un service courrier (arrivée et départ),
- des moyens bureautiques mutualisés,
- la maintenance des locaux,
- un cadre de vie agréable.

## Hélioparc en chiffres

La technopole Hélioparc abrite **84** structures, réparties comme suit :



**757** emplois sur la technopole Hélioparc en 2006.



## Hélioparc : les projets immobiliers

---

L'année 2006 verra :

- les travaux du poste de garde et d'accueil,
- la nouvelle voie d'accès,
- l'immeuble Monge,
- la modernisation et l'extension des cuisines,
- les travaux de grosses réparations financés par le Conseil général
- l'ouverture de l'IPREM.
- le lancement d'une étude d'architecte sur l'embellissement de la partie ancienne de la technopole.

Ces travaux suivent ceux réalisés en 2005 : nouveau parking, extension du bâtiment Galilée, boucle très haut débit, ...

## Notre réseau de partenaires

---

Dans les missions qui sont les siennes, Hélioparc peut compter sur l'appui de :

- l'Etat (Ministères, Préfecture de Région, Préfecture des Pyrénées Atlantiques, SGAR, DRIRE, ANVAR),
- le Conseil Régional d'Aquitaine,
- le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques,
- la Communauté d'Agglomération de Pau,
- la Ville de Pau,
- la CCI de Pau Béarn
- l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- des banques et structures de capital risque,
- les grandes entreprises implantées dans notre région,
- les autres entités d'aide à la création d'emplois innovants,
- France Technopoles Entreprises Innovation et l'IASP (International Association Scientist Parks),
- le Réseau Aquitain des Technopoles,
- le Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises
- l'Incubateur Régional Aquitaine,

## Guide d'implantation

---

### VOUS AVEZ UN PROJET ?

#### Qui peut demander à résider sur la technopole Hélioparc ?

Tout candidat, tout organisme, entreprise ou porteur d'un projet dont l'activité peut être rattachée à l'un des six thèmes d'HELIOPARC.

Le projet d'un candidat souhaitant résider à HELIOPARC est soumis au Directeur Scientifique puis examiné par un comité d'agrément "le Conseil Scientifique et Technique" qui a pour mission d'auditer sa validité technique et économique et de vérifier l'adéquation du projet avec les thèmes développés sur la technopole. Il est ensuite soumis au Conseil d'Administration de la SEML HELIOPARC PAU-PYRENEES qui, in fine, agréée la demande du candidat.

Tout porteur de projet ou entreprise en démarrage bénéficiera d'un accompagnement individualisé dans le cadre d'une entrée en "incubation" ou en "pépinière".

La durée de l'incubation est en général d'un an et la durée de résidence en pépinière est de quatre ans. Le maintien sur HELIOPARC des entreprises et laboratoires qui sont sortis des phases d'incubation et de pépinière n'est pas limité dans la durée.

### **Contributions financières**

Les tarifs pratiqués (loyer + charges correspondant aux services matériels) varient, selon les locaux proposés et selon la qualité du résidant (porteur de projet en incubation, créateur d'entreprise en pépinière ou entreprise senior) de la quasi gratuité pour les porteurs de projet, au prix du marché pour les entreprises sorties du processus de création.

Le Conseil Régional d'Aquitaine, le FEDER, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau Béarn participent au soutien financier de l'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises en pépinière. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention entre le porteur du projet ou la société en pépinière et la SEM HELIOPARC PAU-PYRENEES.

### **Services**

Le porteur de projet ou le créateur d'entreprise pourra bénéficier de tous les [services](#) mis à disposition par la SEML Hélioparc.

### **L'accompagnement**

Hélioparc met à la disposition des porteurs de projets et des créateurs d'entreprise présents sur la technopole une assistance pluridisciplinaire (marketing, finance, juridique, technologique et humaine) chargée de faciliter leur développement.

Pour cet accompagnement, Hélioparc s'appuie à la fois sur sa propre équipe et sur ses réseaux de partenaires : CCI, structures d'interface, administrations, banques, sociétés de capital risque, capitaux d'amorçage.

La technopole compte également parmi ses résidants l'IRA, Innov'adour, l'ANVAR, la DRIRE, qui peuvent aider et accompagner les porteurs de projets et créateurs d'entreprise.

### **Incubation et pépinière**

Dès le stade de l'idée, nous pouvons vous aider.

Pendant l'étape d'incubation (6 ou 12 mois), nous validerons, à l'aide d'une étude de marché, que cette idée correspond à un besoin solvable et qu'une clientèle existe. Nous jugerons ensemble de la faisabilité technique, marketing et commerciale, économique et financière de votre idée.

L'idée devient alors un projet : nous vous assistons pour mettre en place l'ensemble des éléments constituant une activité économique rentable jusqu'à la création de l'entreprise.

Cela implique la recherche de prospects, la constitution d'une équipe, la recherche de capitaux, et de préciser l'offre.

Une fois votre entreprise créée, vous êtes en pépinière pour 4 ans. L'équipe d'Hélioparc continue à vous accompagner et à vous assister dans la mise en place d'outils, tels les tableaux de bord, et vous propose de vous professionnaliser dans votre métier de dirigeant.

Au cours de vos démarches, vous pourrez bénéficier d'aides diverses et variées en fonction de l'avancement de votre projet ; Hélioparc sera à votre disposition pour vous conseiller et vous faire profiter des soutiens et des ressources adaptés.

**En résumé, la technopole Hélioparc, c'est aujourd'hui un savoir faire scientifique et technologique de très haut niveau, des centaines d'emplois et une population jeune et diplômée qui participent au développement économique de l'ensemble du bassin de l'Adour.**

**PROJET CONFLUENCE D'OLORON-SAINTE-MARIE :**  
de pôle d'appui à la valorisation territoriale intégrée  
Eau et Développement Durable en Haut Béarn



**TECHNOPOLE HELIOPARC**

**PROTOCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT**  
pour l'appui aux projets  
de Recherche-Innovation-Développement  
développés sur le Haut-Béarn

Entre :

Lla SEML Hélioparc Pau Pyrénées, représentée par son président, Monsieur Max BRISSON,

et,

La Communauté de communes du Piémont oloronais, représentée par son président, Monsieur Hervé LUCBÉREILH, Président de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, Maire d'Oloron-Sainte-Marie, Vice-Président du Conseil général des Pyrénées atlantiques, maître d'ouvrage agissant en coordination avec le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn,

il a été convenu ce qui suit :

## ***1 PRÉAMBULE***

*La technopole Hélioparc a pour missions la détection, la sélection, l'accueil et l'hébergement pour les porteurs de projets en incubation, les créateurs d'entreprise en pépinière, et les entreprises innovantes en développement, l'ingénierie et l'accompagnement des projets, ainsi que la promotion et la mise en réseaux des compétences.*

*Lieu privilégié de la création et le développement d'activités scientifiques et techniques, elle accueille à ce titre des activités de recherche, de valorisation et de transfert de technologies, associant étroitement porteurs et développeurs de projets d'entreprises en fort développement, ainsi que chercheurs de nombreux laboratoires universitaires.*

*La technopole Hélioparc a vocation étendre ses missions et ses services d'appui au bénéfice de l'ensemble des entreprises du Béarn.*

*C'est à ce titre qu'elle a été informée qu'une opération de requalification urbaine du quartier de la confluence des gaves d'Aspe et d'Ossau était à l'étude sur le centre ville d'Oloron Sainte Marie, cette opération s'accompagnant d'un projet de pôle d'appui à la valorisation des activités liées à l'eau, composante essentielle de la production de valeur ajoutée en Haut Béarn.*

*Ce projet a notamment été conçu pour offrir des possibilités d'accueil et d'appui logistique à des opérations de recherche et de formation par la recherche, au vu des interventions de ce type qu'accueille déjà le territoire, de ses fortes caractéristiques en matière de qualité de l'eau et des bio- ressources et de leur possible valeur référentielle dans les domaines de l'étude et de la recherche.*

*Une première étude, menée pendant le deuxième trimestre 2006, a mis en évidence que ce projet et ses caractéristiques pouvaient présenter un intérêt au regard des objectifs, missions et attentes des institutions universitaires et des unités de formation et recherche en dépendant, ainsi qu'à ceux d'entreprises privées menant des activités de recherche sur ces secteurs d'activité.*

*Un tel projet s'inscrit dans le cadre d'une candidature du Pays d'Oloron- Haut Béarn à une labellisation en tant que Pôle d'Excellence Rurale, dont il constitue le grand projet.*

*A ce titre, des accords de partenariat sont en cours de négociation avec plusieurs laboratoires de recherche de l'Université de Bordeaux I, de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, ainsi que de l'INRA, accords auxquels s'associera la Délégation régionale du CNRS.*

*De même, des contacts sont pris pour que ces accords de partenariats soient étendus à l'Université de Saragosse, en Aragon, et au CSIC, structure espagnole de recherche scientifique, de manière à faciliter au mieux la recherche collaborative et internationale qui est au cœur de politique de recherche de l'Union européenne pour les prochaines années.*

*Pour donner au pôle les moyens d'assurer un environnement propice à ses objectifs, le maître d'ouvrage de l'opération vise également à permettre aux projets prenant appui sur l'existence du site et des moyens d'appui qu'il offre de bénéficier sur place des ressources et compétences d'appui à la création et au développement d'activités innovantes que met en œuvre la technopole*

*Hélioparc.*

*Le partenariat envisagé dans cette Convention vise à définir les conditions qui permettent d'identifier ces convergences d'intérêt et de prévoir des modes d'organisation locale entre acteurs, pour favoriser une conception partagée et la mise en place concertée et progressive de ces moyens d'appui aux projets de recherche, publics et privés, d'innovation et de développement de savoir-faire, d'activités et d'emplois.*

Les signataires de la présente convention- cadre ont convenu les points suivants.

### **Art.1 - Objet de la convention - Principe du partenariat**

La technopole Hélioparc et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, maître d'ouvrage du projet Confluence, constatent qu'il y a convergence entre les objectifs du pôle d'appui en cours d'étude sur Oloron, en matière d'accueil de projets de valorisation de la recherche et de l'innovation et les missions de la technopole.

Ils conviennent d'un commun accord que ces projets ont vocation, selon les mêmes règles et principes que ceux qu'accueille, héberge et/ou soutient Hélioparc, à bénéficier des compétences et ressources qui sont accessibles à la technopole, réserve faite de certains services liés à l'hébergement, qui ne peuvent être rendus par la technopole qu'en ses locaux de Pau.

Ce principe s'appliquera dès signature de la présente convention.

Toutefois, étant donné les délais à considérer pour la réalisation du pôle d'appui à Oloron, et ceux qu'occasionneront la mise en place, le démarrage et le développement de ses activités, il est convenu que ce principe de partenariat évoluera de façon progressive, selon les modalités décrites dans les articles suivants.

### **Art.2 - Champs d'intervention concernés**

Le présent protocole s'appliquera aux porteurs de projets ayant recours à la fonction de centre d'appui au développement territorial d'activités et d'emploi que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (CCPO), dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, assigne notamment comme mission au site Confluence, tel que précisé par l'art 3. ci dessous.

Seraient ainsi susceptibles d'être bénéficiaires de l'accompagnement par Hélioparc :

- les porteurs de projets émanant de programmes ou d'activités de recherche et d'innovation et de formation par la recherche, à l'initiative de responsables d'unités de recherche ou de formation dépendant des universités, de l'INRA, d'unités mixtes de recherche du CNRS,... qui en feraient la demande, si ces activités prennent appui sur le Haut Béarn comme territoire d'étude, d'investigation et/ou d'application,
- les porteurs de projets de création ou de développement de savoir faire et d'activités innovantes, s'appliquant aux domaines de la qualité et de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au développement d'écotechnologies et de savoir-faire en management environnemental dans ces domaines, et ayant pour objet le développement économique, social et touristique, ... qui auront demandé aux autorités compétentes à bénéficier de cet accompagnement.

Les signataires conviennent de préciser, d'un commun accord, les modalités de recevabilité, d'instruction et de traitement de ces demandes à partir des moyens mis en œuvre, et, le cas échéant, de les faire évoluer à mesure du développement effectif de ces projets sur le site de la Confluence.

### **Art.3 - Modalités de fonctionnement du partenariat**

Dans le cadre de son projet de site de la Confluence à Oloron-Sainte-Marie, la CCPO se donne pour mission d'organiser un service d'intérêt public local pouvant accueillir des projets visant à produire de la connaissance, et/ou à développer des savoir-faire utiles à la préservation et à la valorisation des ressources en eau et des milieux aquatiques, au développement durable du territoire et au management environnemental, pouvant développer des activités localement.

Ce service visera à assurer un ensemble de moyens d'accueil et d'appui à des porteurs de projets émanant tant des institutions partenaires que d'entreprises ou de centres d'études et de développement privés.

Notamment, la CCPO, dans le cadre des locaux et personnels qu'elle gère en propre ou qu'elle peut assigner, mettra à disposition des porteurs de projet, des locaux et équipements adaptés pour des fonctionnalités de base : espace accueil/bureau, salle de réunion, équipements informatiques et connexions afférentes, locaux et équipements nécessaires pour la restauration, ...

Au surplus de la logistique d'accueil, ce service se propose de répondre à des besoins ayant trait à la bonne fin et à la conduite de ces projets, et notamment à leur mise en contact avec les ressources et compétences scientifiques, techniques et managériales nécessaires, ainsi que de mise en relation avec les acteurs du territoire.

De son côté, la technopole Hélio parc se déclare prête à mettre ses services d'expertise, d'appui méthodologique et d'accompagnement, et les réseaux sur lesquels s'appuie son action, au bénéfice des projets prenant appui sur le site de la Confluence, dans les mêmes modalités et conditions techniques et financières que celles qui régissent l'accompagnement de projets sur le site de Pau.

L'attente de réciprocité de la CCPO consiste dans la poursuite des partenariats, dès que les projets d'opérations de recherche ou de développement de savoir-faire se poursuivront sous la forme de projets plus structurés avec croisement des sources de financement, sous la forme de contribution à la dynamique des projets et d'allocations de moyens.

La technopole Hélio parc reconnaît la légitimité de la CCPO, des autres EPCI et communes du Haut Béarn concernées par les projets développés à partir du site de la Confluence à proposer à leurs porteurs des solutions d'implantations en Piémont Oloronais et/ou en Haut Béarn.

Par suite, la technopole Hélio parc favorisera l'information et les contacts qui permettraient le développement de nouveaux projets, programmes ou partenariats, si elle se trouve en situation d'en identifier qui pourraient intéresser le territoire du Haut Béarn.

Dans les limites des obligations de confidentialité imposées par certains projets de recherche, Hélio parc s'engage également à informer la CCPO des résultats obtenus par les porteurs de projets accompagnés en application de cet accord, et des prolongements possibles qu'ils pourraient avoir en termes de création et développement d'activité et d'emplois.

### **Art.4 – Organisation et coordination des interventions d'Hélio parc**

Les signataires conviennent de préciser, d'un commun accord, comment les prestations définies dans les articles ci-dessus seront réalisées, notamment du point de vue des modalités d'intervention des chargés de mission et des experts mobilisés par Hélio parc.

En particulier, la CCPO et la technopole Hélio parc désigneront chacune un interlocuteur référent parmi le personnel de leurs services, de manière à assurer et à coordonner le suivi des dossiers de projets qu'il aura été convenu d'accompagner.

La CCPO pourra mettre les locaux dédiés à cette fonction d'appui à disposition des intervenants désignés par Hélio parc, si ceux-ci ont à se déplacer sur le site, qu'il s'agisse d'une mission effectuée auprès d'un porteur de projet, ou d'un principe de permanence qu'il pourrait être convenu d'organiser pour répondre à des besoins confirmés.

Lorsque les projets, conduits sur les territoires de la CCPO et/ou du Haut Béarn et accompagnés par Hélio parc pourront déboucher sur des créations d'activités à possible forte valeur ajoutée ou sur

des programmes permettant de dégager des moyens financiers plus importants, les partenaires s'engagent à chercher à ce que le territoire bénéficie des retombées auxquels les moyens d'accueil, d'appui et de facilitation engagés par les Collectivités territoriales du territoire auront contribué.

Enfin, la technopole Hélioparc, selon des modalités à définir lorsque le cas se présentera, pourra assister techniquement la CCPO pour la définition et le montage d'une pépinière d'entreprise généraliste, et la mise en œuvre de ses services.

#### **Art.5 – Durée, reconduction et modalités d'actualisation du partenariat**

Prenant en compte l'état actuel du projet et les conditions, les signataires conviennent que cet accord est valable pour une durée initiale de 4 ans, à compter de sa signature.

A ce terme, et en l'absence d'avenant modificatif et/ou complémentaire précisant notamment un autre terme, ou de dénonciation signifiée en bonne et due forme par l'une ou l'autre des signataires précédant de 6 mois au moins la fin de la période de validité, le présent accord serait tacitement reconduit pour la même durée et dans les mêmes termes.

A tout moment, cependant, pour actualiser le partenariat établi, et correspondre au développement effectif des activités de recherche et de projets innovants sur le territoire de la CCPO et/ou du Haut Béarn, les signataires conviennent de préciser, compléter ou redéfinir par avenant spécifique la portée et/ou les modalités techniques et financières du fonctionnement du partenariat établi par le présente.

Fait à Oloron-Sainte-Marie, le lundi 11 septembre 2006,

Signé, pour la Technopole Hélioparc,

Signé, pour la Communauté de Communes du  
Piémont Oloronais

Monsieur Max Brisson,  
Président

Monsieur Hervé LUCBÉREILH,  
Président